

Le Pailherou

BULLETIN MUNICIPAL DE PAILHARÈS - JUIN 2021

VIE DU VILLAGE

Travaux à Nectardéchois

Courant mai, des travaux ont été effectués à l'atelier Nectardéchois pour créer un quai de chargement, avec une zone de livraison et de circulation facilitée, à l'extérieur de l'atelier. La surface de stockage obtenue sera plus pratique pour la circulation des engins de levage.

Noël Hamon et Silvio Gauthier, employés municipaux de Pailharès, étaient aidés de deux bénévoles, Guy Blanchard et Dominique Bérenger ainsi que de Damien Gouy, co-gérant de Nectardéchois.

Ensemble, ils ont décaissé le terrain devant le bâtiment, puis coulé une dalle en ciment.



Le coût de ces travaux s'élève à 1343€ et est financé intégralement par la municipalité, le bâtiment de Nectardéchois appartenant à la commune.



BON À SAVOIR

Dépôt de pain

A partir du 1er juin, le dépôt de pain de l'Agence Postale fonctionnera uniquement les mardis, jeudis et samedis.

Vous pouvez passer vos commandes jusqu'à la veille à 12h au 04.75.06.10.68.

À gauche Décaissement sur la largeur et amélioration du départ du chemin qui mène au parking.

Ci-dessus, en haut Coulage de la nouvelle dalle.

Ci-dessus, en bas Récupération d'une partie des gravats pour améliorer la zone devant l'algeco.

AGENDA

5 JUIN 2021

Réunion CCFF

Terrain Meillat - 9h

Rencontre avec les pompiers de Saint-Félicien et organisation du planning de l'été. Ouvert à tous les villageois souhaitant rejoindre le Comité Communal Feux de Forêt.

26 JUIN 2021

Réunion d'accueil nouveaux arrivants

Terrain Meillat - 18h30

Tous les Pailherous, anciens et nouveaux, sont les bienvenus pour faire connaissance dans une ambiance conviviale.

18 JUILLET 2021

Spectacles

Au village - 16h

Le Collectif du Plateau présentera son spectacle « Or, là... ». Entrée gratuite.

Atelier Nectardéchois - 19h

Dans le cadre des Agriculturales, la compagnie Lady Cocktail jouera son spectacle « Pub show urbain ». Entrée gratuite.

DU 9 AU 13 AOÛT 2021

Théâtre en résidence

Lieu à définir

La compagnie Annibal et ses éléphants sera à Pailharès pour répéter en public leur nouveau spectacle "L'étrange cas du Docteur Jekyll et de Monsieur Hyde". La première représentation aura lieu le jeudi 12 août à 20h30.

VIE CITOYENNE

Élections départementales et régionales

Les élections régionales sont organisées tous les six ans, traditionnellement en mars, en même temps que les élections départementales. Cette année, en raison de l'épidémie de Covid-19, les élections régionales et départementales ont été reportées et auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Les élections régionales

Les régionales permettront d'élire les 204 élus de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un mandat de 6 ans. Les listes sont régionales mais sont composées de sections départementales. Elles doivent respecter l'obligation de parité femme-homme.

Ces élections s'organisent selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, les sièges sont attribués proportionnellement en fonction du nombre de voix obtenues. La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour de scrutin. Seules peuvent s'y présenter les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour.

Au second tour, la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir. Le reste des sièges sont répartis proportionnellement. La liste arrivée en tête reçoit donc le plus grand nombre de sièges, qu'elle ajoute à ceux obtenus par la prime majoritaire. Elle est ainsi quasiment assurée

de détenir la majorité au sein du conseil régional.

Les élections départementales

Les élections départementales, qui remplacent les élections cantonales depuis 2013, permettront d'élire les 34 conseillers du département de l'Ardèche pour une durée de 6 ans également.

Ces élections sont organisées selon un scrutin binominal à deux tours. Les candidatures sont présentées sous la forme d'un binôme composé d'une femme et d'un homme avec leurs suppléants (une femme et un homme également).

Un binôme est élu dans chaque canton du département. Depuis le redécoupage cantonal de 2014, Pailharès appartient au canton du Haut-Vivarais, autrefois appelé le canton de Lamastre.

Pour être élu au premier tour, un binôme doit recueillir à la fois la majorité absolue et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Voter à Pailharès

À Pailharès, les panneaux électoraux sont en place depuis le lundi 10 mai.

Le jour du scrutin, deux bureaux de vote seront organisés dans la salle du conseil de la mairie, avec un parcours en sens unique répondant aux exigences sanitaires.

Il faudra en permanence 10 assesseurs pour gérer ces deux bureaux. Les conseillers municipaux se sont partagé les permanences d'assesseurs pour les deux journées, mais si vous souhaitez venir prêter main forte à l'équipe, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Pour des raisons sanitaires, le dépouillement se fera à l'intérieur de la mairie et sans public, mais la population est invitée à y assister par l'intermédiaire des fenêtres qui resteront ouvertes.

Voter par procuration

Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas vous déplacer pour voter le jour des élections, vous pouvez voter par procuration.

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire). Le mandant donne procuration au mandataire et le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant.

Vous et votre mandataire doivent tous les deux être inscrits sur les listes électorales de Pailharès.

Depuis 2020, il n'est plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de participer au scrutin. La procédure est ouverte à tous les électeurs, sans conditions.

Comment faire ? Si vous le souhaitez, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site :

mapprocuration.gouv.fr

Vous pouvez également vous rendre en mairie pour remplir un formulaire de demande de procuration.

VIE LOCALE

Les pompiers recrutent des volontaires

Le 7 mai dernier, les pompiers de Saint-Félicien ont annoncé officiellement la construction d'une nouvelle caserne sur Saint-Félicien. Elle sera située à proximité de la maison de l'Ardéchoise, pas loin de l'actuelle caserne, et devrait être terminée fin 2022. Elle servira également de centre de formation pour les futurs pompiers volontaires.

Actuellement au nombre de 20, les sapeurs-pompiers de Saint-Félicien, qui

sont tous des volontaires, cherchent à recruter, pour remplacer des départs à la retraite mais aussi pour permettre plus de souplesse dans les roulements d'astreinte. L'objectif est de passer à 40 volontaires à terme.

Si vous souhaitez devenir pompier volontaire à Saint-Félicien, sachez que cette activité est accessible de 16 à 55 ans, homme ou femme.

Au besoin, vous pouvez choisir un en-

gagement uniquement pour des missions de secours à personne. Dans ce cas, vous ne serez pas mobilisé pour des interventions sur incendie.

Pour rejoindre l'équipe, contactez le centre de secours de Saint-Félicien.

- Lt Jean-Luc Minodier : 06.47.10.73.21

- Adj Yannick Gay : 06.08.55.22.16.

ou par email :

recrutement.pompier.stfelicien@gmail.com

VOTRE CONSEIL

Des nouveaux panneaux pour plus de sécurité

En ce printemps, le village se modernise et se pare de nouveaux panneaux de circulation !

Au col du Gibet, un panneau interdit aux camions de plus de 3,5 tonnes l'accès à la route du col du Gibet. Cela évitera que de gros véhicules se retrouvent en mauvaise posture aux Cros, où le passage vers la route de Saint-Félicien est très étroit.

La circulation est désormais limitée à 30 kilomètres / heure dans tout le village, y compris sur le tronçon de la départementale qui le traverse. Cela permettra de sécuriser davantage le virage dangereux du carrefour de la Poste.



A l'entrée du village, un panneau rappelle cette limitation pendant qu'un autre informe de l'extinction de l'éclairage nocturne entre minuit et 5 heures du matin et appelle à la prudence.

Pour satisfaire aux nouvelles réglementations concernant les arrêts de car scolaire, de nouveaux panneaux vont être posés pour signaler et appeler à la vigilance aux alentours des arrêts de cars scolaires, un peu partout sur la commune. Des zébras jaunes seront également peints sur la chaussée pour matérialiser ces arrêts.

Le nouvel arrêt de car du chemin de Janouillet a été équipé lors de sa création. Les arrêts existants de la commune, eux, le seront au cours des prochains mois.

Au total, c'est un budget de 2937€ qui a été dépensé par la commune pour rendre le village plus sécurisé pour les automobilistes, les piétons et les écoliers.



Ci-dessus Les nouveaux panneaux à l'entrée du village, route de Saint-Félicien.

À gauche Le nouvel arrêt de bus sur la route du Col du Buisson, sous le chemin de Janouillet.

VIE DU VILLAGE

Commémoration du 8 mai

Le 8 mai dernier, devant un petit groupe de villageois rassemblés à côté du monument aux morts de Pailharès, Anne Schmitt, maire de Pailharès, a prononcé un discours pour commémorer la victoire du 8 mai 1945 et la fin de la deuxième guerre mondiale.

Dans son discours, Anne a salué le souvenir de celles et ceux qui ont combattu

et abattu le fléau nazi, rappelé la joie de la libération, l'horreur des déportations et l'espoir de la reconstruction d'après-guerre.

Anne a également profité de son discours pour évoquer la journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage, qui a lieu chaque année le 10 mai.

ardèche
Service départemental d'incendie et de secours

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, POURQUOI PAS VOUS ?

VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER

www.sdis07.fr



ZOOM SUR...

Les offres numériques de la bibliothèque

La Bibliothèque Départementale met gratuitement à la disposition des Pailherous une diversité de ressources numériques de qualité, accessibles gratuitement de n'importe où via une connexion Internet.

Vous y trouverez notamment :

- Plus de 1500 titres de presse : magazines, quotidiens, hors-série, tout ce qu'il faut pour s'informer.
- Plus de 3000 livres numériques : une sélection des derniers titres parus en librairie et des classiques à (re)découvrir.
- Toute la musique que vous voulez avec les dernières nouveautés, à écouter comme vous le souhaitez, sur votre ordinateur ou sur vos appareils mobiles grâce à l'application dédiée.
- Plus de 4000 vidéos musicales et de concerts, en haute définition et tout l'univers musical à explorer grâce à la Philharmonie de Paris.
- Des dizaines de webradios conçues par

l'équipe de la Bibliothèque Départementale pour ambiancer, s'amuser et découvrir autrement la chanson.

- Des films documentaires de qualité via la plateforme Tènk.

L'ensemble des services, des procédures et de l'assistance du service numérique de la Bibliothèque Départementale est détaillé sur le site :

lecture.ardeche.fr

Pour y accéder, vous pouvez également flasher le code ci-dessus.

Pour vous inscrire gratuitement à l'offre numérique de la Bibliothèque

Départementale, il suffit de suivre le lien ci-dessous :

lecture.ardeche.fr/exploitation/default/register.aspx

Les bénévoles de la bibliothèque sont à votre disposition pour toute question à ce sujet lors des permanences :

- les mardis de 17h à 18h30,
- et les samedis de 10h à 11h30.

ou par email :

bibli.pailhares@laposte.net



RÈGLEMENTATION

Locations saisonnières

Vous mettez en location un logement via AirBnB, Booking ou un autre site similaire ? Sachez que pour être en règle, il est obligatoire de déclarer votre meublé de tourisme en mairie.

Contactez la mairie pour plus d'informations.



BON À SAVOIR

Aides suite au gel

La Chambre d'agriculture de l'Ardèche et la MSA Ardèche Drôme Loire mobilisent leurs équipes pour soutenir les exploitants agricoles touchés par les épisodes de gel survenus en avril.

Deux lignes téléphoniques dédiées ont ainsi été ouvertes :

- les conseillers de la Chambre sont disponibles au 04 75 20 28 24 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h pour répondre aux questions d'ordre technico-économiques et

administratives.

- les équipes de la MSA Ardèche Drôme Loire peuvent être jointes au 04 75 75 88 70 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 pour proposer un accompagnement tant sur le plan personnel que professionnel.

Le dispositif Regain peut également être mobilisé pour les exploitants agricoles qui rencontrent des difficultés, qu'elles soient ou non liées au gel, ou qui bénéficient du RSA.

PRATIQUE

Contactez la mairie :

04 75 06 00 65
mairie@pailhares.fr

Horaires d'ouverture :

lundi : 13h00 – 17h00
mercredi : 8h30 – 12h00
vendredi : 8h30 – 12h00

Permanence du maire :

vendredi : 8h30 – 12h00

Permanence des conseillers :

samedi : 11h00 – 12h00

Toutes les infos sur :

www.pailhares.fr